

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2026

Décision du 31 août 2026

08.2026-09	ADMINISTRATION GENERALE OBJET : Avenant n°1 au marché à procédure adaptée « Assistance à l'élaboration du Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) de Clisson Sèvre et Maine Agglo »
-------------------	--

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°05.05.2026-01 du Conseil communautaire en date du 5 mai 2026 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

VU la décision du Président n°12.2025-09 du 16 décembre 2025 autorisant la signature d'un marché pour l'assistance à l'élaboration du Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) de Clisson Sèvre et Maine Agglo avec la société NUMERISK, 36B rue Montcalm 17000 La Rochelle, pour un montant global et forfaitaire de 80 200 € HT,

Considérant la nécessité de prolonger de 3 mois le délai d'exécution du marché, soit jusqu'au 31 décembre 2026 en raison du report des validations pendant la période électorale et l'installation du nouveau conseil communautaire,

Considérant l'avenant n°1, ci-annexé,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : de conclure un avenant n°1 actant la prolongation du marché jusqu'au 31 décembre 2026, étant entendu que cet avenant n'aura aucune incidence financière sur le contrat en cours.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »



MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

Envoyé en préfecture le 07/09/2026
Reçu en préfecture le 07/09/2026
Publié le 07/09/2026
ID : 044-200067635-20260831-08_2026_09-AU



MARCHES PUBLICS
AVENANT N° 1

EXE10

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO
13 rue des ajoncs
44190 CLISSON CEDEX

B - Identification du titulaire du marché public

SARL NUMERISK
36B rue Montcalm – Bat A U104
17000 La Rochelle

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre

☒ Objet du marché public :

Assistance à l'élaboration du plan intercommunal de sauvegarde (PICS) de Clisson Sèvre et Maine Agglo

☒ Numéro de marché public ou de l'accord-cadre : **25.066**

☒ Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : **27 décembre 2025**

☒ Montant initial du marché : :

	Montant H.T.	T.V.A (20%)	Montant T.T.C.
Partie technique 1 : Etat des lieux du territoire intercommunal	20 000 €	4 000 €	24 000 €
Partie technique 2 : Organisation du maintien et du rétablissement des services	13 400 €	2 680 €	16 080 €
Partie technique 3 : Recensement et déploiement des capacités	15 000 €	3 000 €	18 000 €
Partie technique 4 : Organisation de l'action intercommunale de Crise	10 200 €	2 040 €	12 240 €
Partie technique 5 : Validation et évaluation du PICS	6 600 €	1 320,20 €	7 920,20 €
Prestation maintenance annuelle (3ans)	15 000 €	3 000 €	18 000 €

D - Objet de l'avenant

☒ Modifications introduites par le présent avenant 1 :

- Prolongation du délai d'exécution des prestations pour tenir compte du retard occasionné par l'installation du nouveau conseil communautaire à la suite des élections municipales de mars 2026. Les COTECH et COPIL ayant été suspendus pendant cette période électorale, le délai d'exécution du marché est prolongé jusqu'au 31/12/2026.

Modification du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)

Article 3.1

Au lieu de lire :

Le titulaire devra réaliser et livrer l'ensemble du PICS dans un délai compatible avec une livraison complète au plus tard le 26 novembre 2026

Lire

Le titulaire devra réaliser et livrer l'ensemble du PICS dans un délai compatible avec une livraison complète au plus tard le 31 décembre 2026

☒ **Incidence financière de l'avenant :**

L'avenant n° 1 a une incidence financière sur le montant du marché public :

(Cocher la case correspondante.)

☒

NON

☐

OUI

☒ **Renonciation à toutes réclamations ultérieures :**

Le présent avenant introduit une clause de renonciation à toutes réclamations, tout recours, tant amiable que contentieux, dont le fait générateur serait antérieur à la signature, par le titulaire, du présent avenant.

☒ **Clauses inchangées :**

Les autres clauses de l'accord-cadre restent inchangées, pour autant qu'elles ne soient pas contraires aux dispositions du présent avenant.

☒ **Annexes de l'avenant :** sans objet

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de notification par voie électronique :

(Coller l'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de remise contre récépissé ou par mail :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu le présent avenant à titre de notification »

A, le

Signature du titulaire,